L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOLUME III. WINNIPEG, MAN., 6 DECEMBRE 1900. NUMERO 44

L'ECHO DE MANITOBA

Imprimé par A. GAUVIN.

Toutes communications devront être adressées

Boite 1309. WINNIPEG, MAN.

L'administration n'est pas responsable des articles ou correspondances dûment signé.

ABONNEMENTS.

Canada et Etats-Unis $1.00
Europe (compris le port) 2.50

Strictement payable d'avance.

TARIF DES ANNONCES.

1ère insertion, par ligne .... .12c
Chaque insertion subsequente 8c

N. B.—Les annonces de naissances, mariages sépultures seront insérées au taux de 25 chaque.

Au Transvaal

Il nous est venu peu de nouvelles d'Afrique, hier, et l'on n'espère pas en recevoir beaucoup non plus d'ici à quelque temps, tant que Kitchener exercera la censure sur les correspondants de journaux. En l'absence de nouvelles d'Afrique l'opinion publique s'occupe de la réunion prochaine des chambres. et critique Lord Roberts et Kitchener. On critique le premier parce qu'il a été trop clement, et le dernier parce qu'il est trop féroce. Pour moi je crois ces critique imméritées dans les deux cas. Roberts a fait tout ce qu'il était possible de faire contre les Bœrs. Il est vrai qu'il a commencé par des proclamations d'annexion et des promesses aux Bœrs qui voudraient se soumettre qu'ils seraient bien traités et laissés sur leurs fermes: mais il a fait brûler plus tard beaucoup de fermes et fait prisonnères les familles des Bœrs qui sont au camp. Kitchener ne fait pas pire aujourd'hui. C'est une guerre d'extermination qui se fait en ce moment en Afrique—les Bœrs exterminent nos soldats autant que nous les exterminons. Mais ce n'est pas Kitchener qui a commencé ce genre de guerre, et il est injuste de l'en accuser.

Comment tout cela va-t-il se terminer, c'est ce que le public se demande aujourd'hui, et l'ouvertuverture du parlement le 3 décembre prochain est attendue avec beaucoup d'anxiété. Alors les ministres seront à leurs sièges et devront éclaircir beaucoup de questions au sujet desquelles nous sommes encore aujourd'hui dans les ténèbres. Va-t-on continuer une guerre qui nous coûte $7.500,000 par semaine ? Là est le hic.

Le quart d'heure de Rabelais a sonné pour le gouvernement Salisbury. La seule raison pour laquelle on réunit les chambres avant la période ordinaire est que les fonds votés pour la guerre sont épuisés depuis longtemps, que le gouvernement ne peut plus émettre de bons du trésor et que la Banque d'Angleterre n'est plus en mesure de lui faire des avances.

Dans ces conditions, il n'y avait qu'une chose à faire : demander au parlement de nouveaux pouvoirs et de nouveaux crédits. Les 70 millons déjà votés sont loin et à l'heure actuelle, la guerre du Transvaal s'étant prolongée bien au delà des prévisions du gouvernement et devant se prolonger, il a bien fallu recourir au parlement. Bien qu'il soit impossible de dire exactement ce qu'a coûte la guerre jusqu'à présent, les gens les plus compétents estiment que le gouvernement n'a pas dépensé moins de 100 millions de livres depuis le commencement des hostilités et qu'il en faudra encore 100 avant d'avoir fini la guerre. Cela fera donc que la guerre aura coûté 5 milliards de franc C'est un chiffre énorme, et il est peu probable que les avantages que l'Angleterre retirera de ces deux nouvelles colonies vaillent jamais ce qu'elles lui auront coûté.

UNE GRANDE BATAILLE EN PERSPECTIVE

Lourenço Marquez, 28 nov.—Une rumeur circule ici que 1,000 soldats anglais sont partis de Koomatipoort pour aller au devant de De Wet et Steyn qui commandent 3.000 hommes.

MESURES SEVERES POUR LE CAP

Londres, 23 novembre.—Le "Times" craint un soulèvement général dans la Colonie du Cap et il propose comme remède pouvant seul calmer l'excitation des esprits la-bas, l'établissement de la loi martiale dans toute sa rigueur et la suppression de tous les journaux qui y sont publiés.

COMMENT LES BOERS SE PROCURENT L'OR ANGLAIS

Berlin, 27 novembre. — Une correspondance particulière de Durban, publiée dans la "Krenz Zeitung" nous apprend un épisode qui a été passé sous silence par les autorités militaires

"Le 10 octobre, les Boers, en enlevant quelques rails se sont emparés d'un train contenant de l'or appartenant au gouvernement anglais. Il y en avait pour une valeur de $750,000. Les Boers s'emparerent de l'or sans recevoir d'opposition de la part des passagers ou des soldats qui gardaient le trésor. Aussi ces derniers ne reçurent aucun mal. L'affaire aurait été tenu secrète par ordre des chefs des quartiers généraux, à Prétoria.

LES BOERS PRENNENT LES CHEVAUX

Johannesburg toujours fermé aux réfugiés

Johannesburg, 27 nov. — Une patrouille boer a visité Brackpan, samedi, et a capturé tous les chevaux. Les officiers disent que les réfugiés ne pourront revenir ici avant plusiers mois.

Un Italien nommé Deli, qui avait prêté le serment de neutralité puis avait joint un commando et tué deux soldats anglais, à été condamné à mort.

Du Cap nous arrivent tous les signes d'une crainte bien fondée. Tous les postes militaires de la Colonie du Cap ont été fortifiés ; Blœmfontein se prépare à soutenir un siège, on y a augmenté le nombre des éclaireurs et des gardes surveillent les rues pendant la nuit. On a placé des mines près du chemin de fer et les garnisons de la Rivière Orange ont été augmentées. Pendant ce temps là on prend des mesures pour restaurer partout l'ordre et le prospérité. Le correspondant du "Daily Mail" à Prétoria nous dit que "les Anglais font une distribution de blé et de patates à des fermiers Boers qui se sont soumis, à des prix nominaux, afin de permettre aux fermes de produire pendant une année encore."

Le désastre de Dewetsdort a jeté l'alarme dans toute l'Angleterre. La censure est si sévère encore que l'on ne peut espérer obtenir des renseignements exacts sur la situation actuelle dans le Sud-Africain. Ainsi, certains rapports parlent de la reprise de Dewetsdorp et n'oubient pas de mentionner la capture de deux fourgons bœrs et d'une quantité de butin, mais ils ne disent pas un mot de la reddition de 400 soldats anglais avec deux canons.

Dewet semble doué du don d'ubiquité. Il s'est éclipsé, et l'on ne sache pas que les prisonniers anglais aient été relâchés.

La semaine prochaine, le nouveau parlement anglais se réunira dans un moment tout à fait inopportun, vu que la situation militaire dans le nord de la rivière Orange est énigmatique, que la révolution menace d'éclater dans la Colonie du Cap, que la France aurait promis à M. Kruger de travailler pour obtenir l'arbitrage si le président du Transvaal réussit à avoir l'appui de l'Allemagne.

On croit qu'il se livre actuellement une grande bataille près de Rouxville, entre Knox et De Wet. Les Anglais espèrent prendre De Wet cette fois-ci. Telle n'est pas cependant l'opinion de madame De Wet qui s'est laissée interviewer par le correspondant du "Cape Times." Après avoir servi au correspondant un bol de thé avec du sucre, elle lui parla ainsi : "Vous autres, Anglais, vous ne prendrez jamais mon mari. Il va tout regagner ce que les Bœrs de l'Etat Libre et du Transvaal ont perdu. Il a actuellement assez de provisions et de munitions pour résister pendant trois ans encore, et la guerre ne finira pas avant cela."

Obituaire

Nous avons le regret d'annoncer la perte si douloureuse que vient d'eprouver une famille connue et estimée de St. Jean Baptiste.

M. Emile Clement, fils de M. Zotique Clement de St. Jean Baptiste, a succombé à une inflammation des poumons, qui l'a emporté en quelques jours.

M. Emile Clement qui n'etait agé que de 18 ans était parti en novembre dernier travailler dans les chantiers à la Riviere la Pluie C'est la qu'il a contracté la maladie qui l'a enlevé a l'affection des siens.

La douleur de sa famille est grande, de n'avoir pu seulement assister aux derniers moments d'un enfant cheri, mort loin des siens.

M. Zotique Clement est parti immédiatement pour la Riviere la Pluie afin de remener le corps de son enfants.

L'enterrement aura lieu à St. Jean Baptiste des que le corps aura été ramené.

Nous offrons à M. et à Mde. Zotique Clement l'expression de notre profonde sympathié.

Sir A. P. Caron

Sir Adolphe Caron est depuis lundi à l'hôpital Victoria, souffrant d'un érysipèle à la figure. Son état est des plus graves, et hier après-midi, comme le malade était plus mal, on a jugé prudent de lui faire recevoir les derniers sacrements.

Le Dr Roddick, qui a sir Adolphe sous ses soins, dit que le malade va un peu mieux ce matin ce qu'il a maintenant une chance de guérir.

Industrie Laitiere

(Suite)

On constate que 86 fromageries furent organisées, et mises en opération en cette province. De ce nombre, 61, ont cessé d'exister. Il en reste donc 25 aujourd'hui en opération. Cela demontre que la fromagerie n'atteindra pas d'ici à bien longtemps des proportions considérables. Elles ne peuvent exister que dans les endroits où les terrains sont divisées en lots de rivières, où la population est dense, comme dans les centres canadiens-français et mennonites etc, ce qui facilite le transport du lait.

Le nombre total des beurreries mises en opération est de 36, divisés en deux catégories, les beurreries locales et centrales.

Sur 32 beurreries locales, 16 ont cessé de fonctionner ou d'exister, d'autres furent transformées en fromageries, ce qui prouve que les beurreries locales ne sont pas celles qui conviennent le mieux aux conditions de cette province.

J'avais compris ceci il y a déjà plusieurs années, quand j'ai négocié avec la compagnie du Pacifique Canadien et autres compagnies de chemin de fer et obtenu d'elles des taux spéciaux, très avantageux pour le transport de la crême, sur un parcours de 150 milles et plus. Le prix est uniforme pour 150 milles. On nous expedie actuellement de la crême de 300 à 250 milles, ce qui nous a permis d'établir la beurrerie centrale qui a déjà rendu de si grands services à nos cultivateurs encore si clairsemés sur plusieurs points de la province. C'est aussi ce qui permet la fabrication du beurre en hiver.

Il reste donc 45 Beurreries et fromageries en opération. C'est très peu, considérant, l'étendue de la province, mais c'est encore beaucoup trop si on tient compte du nombre de vaches, qui alimentent ces fabriques.

Dans certains endroits, il y en a trop, car elles se nuisent, et entravent le progrès de l'industrie laitière.

Ainsi le nombre total des beurreries et fromageries organisées en cette province est de 122, dont 79 ont cessé d'exister soit 60 pour cent du nombre total.

Si on considère que les beurreries centrales peuvent recueillir la crême sur les points les plus reculés de cette province il est évident que tout effort pour augmenter le nombre des fabriques de beurre et de fromage en cette province deviennent inutiles.

Le nombre et l'effet de petites fabriques sur la qualité du beurre et du fromage.

Notre fromageries la plus considerable égale en importance la plus petite petite fabrique de la province d'Ontario. Dans Ontario les meilleures fromageries font de 30 à 40 fromages par jour.

Il n'est pas généralement connu que la meilleure qualité de fromage fabriqué en cette province celui qui s'est toujours vendu et se vend encore le plus cher, provient d'une localité au il n'y a qu'une fromagerie, bien batie, bien aménagée et bien dirigée. La plus grande partie de ce fromge a rapporté cette année 10½ cents. Le fromage de cette fromagerie est en demande par toute la province à cause de sa bonne qualité.

La même règle s'applique aux beurreries. Voici un point important sur lequel one ne peut trop insister. Les petits beurries et fromageries, et le trop grand nombre de ces établissements dans une localité ont eu des resultats désastreux pour l'agriculture, ici comme dans les autres provinces. Le même defaut se fait sentir aux Etats Unis. D'ordinaire ces établissements sont mal construits, mal aménagés, mal dirigés, on y fabrique du beurre ou du fromage de mauvaise au de mediocre qualité, et il en resulte une perte pour les cultivateurs.

Les propriétaires ou directeurs de ces fabriques n'ont aucun contrôle sur leurs patrons qui les menacent constamment de porter le lait ailleurs, à moins que ces proprietaire, du fromagers, n'acceptent le lait ou la creme tel qu'on voudra bien la livrer, sans égard à la qualité, qui est généralement mauvaise, de sorte que la concurence entre beurrerie ou fromagerie, bien loin d'avoir son utilité est la bête noire de l'industrie laitiere partout au elle existe.

(A suivre.)

La croissance des ongles

Nous extrayons d'une revue scientifique étrangère les curieux renseignements qui suivent la croissance des ongles de la main.

Cette croissance, paraît-il, varie suivant une foule de circonstances ; ainsi, les ongles poussent plus vite en été qu'en hiver et moins vite quand on est à jeun que quand on a l'estomac bien garni. Si l'on vient à être malade, même très légèrement, la croissance des ongles est retardée d'un façon sensible. La raison de ces singulières anomalies n'a pas encore été donnée.

Bien plus. les ongles ne poussent pas également vite chez le même individu. Ceux de la main droite croissent un peu plus rapidement que ceux de la main gauche. Enfin, l'ongle du doigt médius pousse plus vite que tous les autres, les ongles du pouce et du doigt—étant les plus lents à croitre chez toutes les personnes.

En moyenne, lee ongles de la main croissent de 0em, 079 environ par semaine, sit un peu plus de quatre centimètres par un. Un homme de soixante-dix ans a donc produit cinquante-dix mètres de corne à l'extrémité de ses doigts, et chacun de ses ongles, durant le cours de sa vie, s'est renouvelé entièrement cent quatre-vingt-six fois. C'est une belle chose que la science !

Rien ne prouve moins la connaissance des hommes que de mesurer quelqu'un sur le nombre de ses amis, comme si les hommes donnaient leur amitié d'après la valeur et le mérite.

L'Echo de Manitoba

Jeudi, 6 Decembre 1900.

M. D'HELLENCOURT,
Rédacteur et directeur.

Boite 1309, Winnipeg, Man.

Un tissu de faussetes

Nous devons à la verite, nous devons à nous même, de donner le démenti le plus formel, le plus catégorique au Morning Telegram qui dans son éditorial du 4 Décembre, accuse M. Béliveau "d'avoir fait un pacte avec Mgr L'Archevêque pour obtenir son support."

Il est faux également, que M. Béliveau ait jamais admis la chose dans aucune assemblée publique :

Il est faux encore de prétendre, "que les Libéraux français aient eu aucune intrigue avec l'Archevêque par la suite."

Il est faux qu'aucun Libéral ait jamais avoué ces intrigues publiquement.

Enfin il est faux, archi-faux de prétendre que les libéraux français "aient plusieurs jours durant proclamé à travers le comté que M. Mager était le choix de l'Archevêque."

Ce sont là des accusations dénuées de tout fondement et de tout bon sens.

Jamais en aucun temps M. Béliveau n'a demandé le support de Monseigneur l'Archevêque.

Quand il a retiré sa candidature, c'est de son plein gré, pour des raisons d'intérêt supérieur, et sans rien demander ni exiger en retour.

Une fois cette décision prise, des représentations ont été faites au sujet de la candidature de M. Bernier; c'était le droit et le devoir en conscience, des libéraux de faire connaître leur opinion au sujet de cette candidature.

Ils se sont bornés à exprimer un souhait à cet égard, sans rien exiger, ni marchander.

Il n'y a pas dans tout cela l'ombre d'un pacte quelqu'il soit.

Par la suite, les libéraux tout en s'en tenant au principes admis d'une candidature conservatrice ont repris leur indépendance d'action. et ont, comme ils étaient tenus de le faire en logique, appuyé une candidature conservatrice en opposition à celle de M. Bernier.

Où le Morning Telegram peut-il bien découvrir dans tout cela l'ombre d'un pacte?

Les libéraux, tout comme M. Mager n'ont jamais demandé autre chose que la neutralité de l'autorité ecclésiastique et du gouvernement.

Il n'ont jamais réclamé autre chose que la neutralité qui leur avait été promise.

Si cette neutralité a été violée, la faute en est due uniquement à ceux qui par de faux rapports, le mensonge et la calomnie ont surpris la bonne foi des personnes les plus respectables.

Le Morning Telegram a sa lourde part de responsabilité dans cette manœuvre odieuse, lui qui mettait délibérément au panier la déclaration écrite et formelle de M. V. Mager annonçant sa candidature comme supporteur du gouvernement Roblin, le présentait le lendemain à son public comme candidat libéral!

Dans toute cette campagne le Telegram et le Manitoba ont rivalisés de mensonges et de fausses représentations, ils ont réussi à tromper, ils ont triomphé, mais le succès basé sur de semblables données est bien aléatoire; nous attendons du temps et de la connaissance exacte des faits, notre justification et leur punition. En attendant nous travaillerons ferme à avancer l'heure du châtiment.

Rira bien qui rira le dernier.

Pris au Piege

Il est peu de nos lecteurs qui ne connaissent, au moins de réputation, le célebre Courrier du Canada dont M. Chapais est le rédacteur.

Le Courrier est l'un des oracles les plus fameux de cette portion de la presse française qui modestement s'institue la bonne presse; il est l'un des plus intransigeants parmi ces défenseurs de l'intransigeance; ce qui n'est pas peu dire.

Or, il vient d'arriver une mésaventure bien amusante à ce pauvre Courrier, mésaventure qui le couvre de ridicule. Si le ridicule tue, comme le prétend le proverbe, le Courrier est fini; la plume de M. Chapais est à jamais brisé.

Le Soleil est l'auteur de cette mésaventure. Le mardi 27 Novembre, il publiait un article éditorial fort échevelé, intitulé: "Le devoir du moment à bas les trompeurs".

Le Courrier dès le lendemain tombait à bras raccourcis sur le Soleil, dénonçant les idées et le style du susdit article.

Un éreintement soigné, une phillipique échévélée! " voilà le fond de l'ame! s'écriait M. Chapais! voilà le programme des nouveaux jacobins qui sont les vainqueurs du moment présent!"

Pauvre M. Chapais!! il ne s'était pas aperçu que l'article du Soleil était justement la reproduction d'articles du Courrier en 1891 et 1892!

Est-il rien de plus réjouissant que cet éreintement du Chapais de 1891-92 par le Chapais 1900??

Les gens de Québec ont dû en vérité passer un joyeux moment aux dépens de M. Chapais et du Courrier

Voilà une preuve éclatante irréfutable de l'hypocrisie et de la mauvaise foi du Courrier, l'un des membres les plus estimés de la bonne presse!! Pour un bon tour, c'est un bon tour! ah! ah!

Toujours le mensonge

"Ni Mgr. L'Archevêque ni le premier ministre n'avaient l'intention de parler. Ils s'étaient proposé tous les deux de garder la neulitralité. Mais tous deux ont été foecrs de parler par suite des intrigues et des fausses représentations auxquelles se livraient très injustement et très irrespectueusement M. Mager et ses acolytes."—Le Manitoba, 28 Nov. 1900.

Il est très vrai, que Mgr. l'Archevêque et l'hon. M. Roblin s'étaient proposés de garder la neutralité entre les deux candidats conservateurs Messieurs Bernier et Mager, puisque tous les deux l'avaient promis formellement.

Mais s'ils sont sortis de leur neutralité, s'il se sont cru forcés de parler, c'est par suite des intrigues et des fausses représentations, non de M. Mager et de ses acolytes, mais bien de M. Bernier et de ses acolytes.

M. Mager et ceux qui l'ont supporté publiquement n'ont jamais affirmé autre chose que l'entière vérité, celle qu'admet lui-même le Manitoba : la neutralité promise.

Ce sont les intrigues, les fausses représentations faites par M. Bernier et ses amis qui ont fort malheureusement et fort injustement induit en erreur, et Monseigneur et M. Roblin.

Nous défions le Manitoba de fournir aucune preuve des accusations qu'il porte avec la plus insigne mauvaise foi contre contre M. Mager et ceux qui le supportaient publiquement.

La vérité est que, pour satisfaire l'ambition personnelle de M, J. Bernier, l'on n'a pas craint d'avoir recours aux manœuvres les plus condamnables, aux mensonges les plus éhontés, et que l'on a ni plus ni moins surpris par de fausses représentations, la bonne foi des personnes les plus respectables.

Tout cela confirme et rend plus éclatant, le bien fondé des objections si graves, qui nous faisaient combattre sans rémission la candidature de M. J. Bernier.

La neutralité de Mgr L'Archevêque, celle de M. Roblin ne faisaient point l'affaire de M. J. Bernier qui dans ces conditions sentait sa défaite probable et tout a été mis en œuvre pour arriver à faire pencher le plateau de la balance en faveur de M. Bernier (Joseph).

La responsabilité en retombe toute entière et exclusivement sur lui et ses amis.

Toujours les Memes

Les conservateurs battus, pulverisés par le peuple le 7 novembre dernier, commencent à réaliser l'erreur commise par eux en cherchant à soulever les préjugés de races dans l'espoir de se hisser au pouvoir; ils voudraient aujourd'hui rejetter sur les libéraux la responsabilité de l'abominable tactique à laquelle ils ont eu recours.

Il faudrait plusieurs volumes in quarto pour reproduire tous les appels non équivoques au préjugés de race publiés par les journaux conservateurs les plus autorisés; il nous suffira pour donner une idée exacte de la guerre faite par les conservateurs, de citer cette lettre adressée pendant la lutte électorale aux électeurs écossais de Glengarry au nom de M. McLean le candidat conservateur.

Alexandria, 5 novemdre 1900.

"Cher ami—Nos amis grits, en proie au désespoir, ont recours à tous les moyens imaginables pour enlever le comté, nonobstant la popularité de notre vaillant colonel. Nous avons confiance que vous ferez tous vos efforts pour empêcher que notre beau comté ne tombe aux mains de la brigade de Tarte qui cherche à s'en emparer. En pensant à ce qui s'ensuivrait, chaque Anglais protestant doit demeurer fidèle au drapeau et contribuer à secouer le joug qu'on veut nous imposer.

"Nous, dont les ancêtres sont morts pour la bonne cause, serons-nous sous l'empire de fanatiques étrangers—de nationalité et de croyance différentes?

"Les Ecossais de Glengarry enverront-ils au Parlement un Xankee-hallandais de l'Etat de New-York dont les ancêtres ont contribué à chasser les notres de leurs confortables demeures il y a cent ans? Est-ce que Laurier et Tarte, appuyés par leur clique française du Bas Canada, auront leurs coudées franches en ce pays? Non. Il nous faut les repousser et les maintenir à leur place. Il est temps de mettre fin à cette domination française.

"S'ils doivent avoir la majorité dans leur propre province, est-ce que la loyale population de Glengarry manquera à ses anciennes traditions et contribuera à assujettir le reste du Canada? Non assurément! Votez pour le R. R. McLennan, le véritable et sincère ami des Ecossais qui défendra les droits de notre race et de notre croyances."

Voila une preuve, preuve bien décisive après tant d'autres, et cependant les conservateurs français, M. Bernier (Jos.) et autres, ne craignent point de nier publiquement l'abominable campagne conservatrice, bien plus ils accusent le parti libéral d'en être l'auteur responsable!

Ils ont toutes les audaces, et le mensonge ne leur coute guère!

Mais pourront-ils nier les paroles prononcées à Vancouver par M. Garden le candidat conservateur, et par Sir Hibbert Tupper lui-même; nous ne parlons pas de Clarke Wallace; on n'est trop accoutumé à cela de sa part.

Voici les paroles de ces Messieurs.

M. Garden, le premier, déclara que les conservateurs avaient été vaincus lors des dernières élétions par suite des appels aux préjugés de race. Ces préjugés furent soulevés par les Canadiens-français, a-t-il dit, dès 1886 alors qu'un malfaiteur, condamné à mourir sur l'échadaud, se trouva de nationalité canadienne-française. Eut-il été Anglo-saxon, ces préjugés n'auraient pas été exploités. Les Canadiens français ne sont pas de loyaux sujets anglais, comme ils désirent le faire croire. M Tarte, pendant son séjour en France, a dit que "le souvenir de la France, notre mère-patrie est encore vivace au Canada, mais nous sommes tenus d'agir avec prudence et discrétion." Voici un bel échantillion de la loyauté des Canadiens-français.

Sir Charles Hibbert Tupper a déclaré que le Canada était maintenant sous l'empire d'une dynastie française comprenant Laurier, Tarte, Bernier et le soidisant Napoléon de Brandon Sir Hibbert a ajouté: "Pendant la dernière lutte dans Québec. Laurier a changé son itinéraire pour aller démontrer qu'il n'avait pas envoyé de troupes prendre part aux guerres de l'empire britannique dans le Sud-Africain. Ce qui n'a pas empêché M. Sifton de proclamer que les 57 députés grits de la province de Québec représentaient la loyauté en cette province envers la Couronne. M. Sifton a aussi voulu tromper les électeurs de Vancouver en leur cachant le fait que deux traîtres Canadien-français, Bourassa et Monet, avaient entrepris de battre les conservateurs parce que l'opposition conservatrice avait forcé Laurier à permettre non pas à ordonner, le départ des troupes canadiennes pour les champs de bataille de l'Afrique. Les Canadiens-français eux-mêmes ont soulevé les préjugés nationaux.

Si comme le prétendent si odieusement, certains conservateurs, la province de Québec avait voté uniquement sur une question de race, comment se ferait-il qu'un si grand nombre d'anglais aient été élus par des comtés exclusivement français? Si l'abominable appel aux préjugés de race et les excitations aux haines ont été entendus quelque part ce n'est certainement pas dans Québec.

Il est honteux de constater qu'il se trouve des Canadiens-français assez dépourvus de toute dignité, assez fanatiques pour prétendre disculper le parti conservateur des responsabilités qui lui incombent, et pousser la mauvaise foi jusqu'à accuser le parti liberal des péchés conservateurs.

La Representation Federale

—Voici la représentation de chaque province:

Ontario	92
Québec	65
Nouvelle-Ecosse	20
Nouveau-Brunswick	14
Ile du Prince Edouard	5
Manitoba	7
Colombie Anglaise	9
Territoires du N.-O.	4
	213

Les élections ont eu lieu dans 210 de ces comtés; il ne reste plus que 3 élections à faire, deux dans la Colombie et une à Ontario. La majorité sera à peu près la même que lors de la dissolution, c'est-a-dire 57.

—La majorité de Sir Wilfrid Laurier dans le parlement fédéral est de 10 voix, abstraction faite du groupe ministériel canadien-français.

La Gauloise

La reunion mensuelle de la Societe La Gauloise, union des Colons francais du Manitoba et du Nord-Ouest a eu lieu Dimanche dernier 2 Décembre dans le nouveau local de la Société; Hespeler Block 151 rue main Winnipeg.

Ce local est destiné à être le siége définitif de la Gauloise, et l'on va s'occuper de le rendre aussi comfortable et attrayant que possible.

Il a été decidé de tenir une reunion supplementaire Dimanche soir 30 Decembre pour fêter l'aurore de l'année 1901. Tous les français sociétaires ou non de la Gauloise sont invités à se joindre a cette celebration.

Election Municipale

VILLE DE ST. BONIFACE

Mardi dernier a la lieu la nomination des personnes suivantes.

Maire—M. J. A. Senécal élu par acclamation.

Quartier No. 1, Jean Couture elu par acclamation.

Quartier No. 2—M. M. Jos. Hebert et Frs. Jean.

Quartier No. 3—M. M. L. N. Senez et Telesphore Pelletier.

Quartier No. 4—M. M. L. J. Collin, Arthur Cusson, et Joseph Turenne.

Tous les commissaires d'Ecoles ont été élus par acclamation ce sont M. M. L. N. Senez, C. Marcoux, Frs. Jean et J. B. Leclerc.

Horace Barre triomphe

Aux acclamations d'une foule en délire, Horace Barré s'est montré le digne successeur de Louis Cyr, en triomphant de son téméraire adversaire, Otto Ronaldo, le champion d'Allemagne, dans les dernières secondes de la durée du concours d'hier soir, au Parc Sohmer.

Barré semblait bel et bien battu à cette phase du tournoi

Ronaldo avait alors un avantage de 269 livres.

Barré leva alors une barre à sphères pesant 285 livres que son adversaire ne put rendre à l'épaule.

Ronaldo abandonna alors la lutte.

Les Elections de Quebec

La Nomination des candidats pour la législature provinciale de Québec a eu lieu Samedi dernier. La démoralisation du parti conservateur français est telle que 31 candidats libéraux ont été élus par acclamation. Dans plusieurs comtés l'opposition conservatrice n'est que pour la forme,

Les Candidats élus par acclamation sont :

Montréal, St. James—Hon. L. Gouin.
Montréal, St Louis—H. B. Rainville.
Montréal. St. Antoine — M. Hutchingson.
Montréal, St. Annes—Dr Guerin.
Hochelaga—D. J. Decarie.
Québec Centre—Robitaillie.
Québec comté—Garneau.
Québec West—Hearne.
St. Sauveur —Parent.
Levis Langelier.
Beauce Comté—Dr Beland.
Yamaska—Jules Allard
Berthier—C A. Chenevert.
St. Hyacinthe—Joseph Morin.
Ottawa—C. B. Magor.
Charlevois—Soseph Horin.
Matane—D. Caron.
Brome—Kon. H. T. Duffy.
Napierville—C. Doris.
Bellechasse—Hon A Turgeau.
D,Islet—Hon. F. M. Duchene
Arthabaska—Paul Touriguy.
Bagot—Dr Daignault.
Lake St. John—Tanguay.
Maskinonge—H. Caron.
Megantic—G. R. Smith.
Rimouski—A. Smith.

La force respective des partis dans le dernier Parlement provincial au jour de la dissolution était : libéraux 40, Conservateurs 26, sièges vacants 6.

Dans un certain nombre de comtés la lutte a lieu entre libéraux. Il n'y a que fort peut d'indépendants. M Nantel est l'un de ceux-ci.

Voici la liste des candidats.

Argenteuil—N. Strong, Conservative; W. A. Weir. Liberal.
Beauharnois—A. Plante, Con.; A Bergoin, Lib.
Bonoventure—S Poirier, Con.; W. P. Clapporton, Lib.
Chamblay—M. Perreault, A. Rocheleau. 2 Lib.
Champlain—A. Trudel, Con.; P. Nault, Lib.
Chateauguay—F. X. Dupuis, N. Laberge, 2 Lib.
Compton—A Girard, Con.; A. P. Huut, Lib.; T. Lemay, Ind.
Dorchesier—Z. P. Pelletier. Con.; B. Letellier, Lib.
Drummond — W. S. Watts, Lrb.; W. N. McCrae, Ind.
Huntingdon--A. Muir, Con.; W. H. Walker, Lib.
Iberville—F. Gosselin, S. Roy, 2 Lib
Jacques Cartier—D. Ladoucer, Con.; J. A. Chauvert, Lib.
Joliette—J. M. Tellier, Con.; J. Gadbourq, Lib.
Kamouraska—E. Ennis, Con.; R. Roy, Lib
Laprairie—C. Pelletier, Con.; C. S. Cherrier, Lib.
L'Assomption—J. Marien, Con.; J. E. Duhamel, Lib.
Laval—P. E. Leblanc, Con.; H Lusser, Lib.
Lotbinière—N. Lemay, Con.; G. Olivier et A. Langlais Lib.
Missisquoi — Col. Gilmour, Con.; J. B. Gosselin, Lib.
Moutcalm—A. Mirault, Con.; Dr Bissonnote, Lib.
Montmorency — E. Bouffard, Con.; L. A. Taschereau.
Montréal—St. Mary's. Dr Laviolette, Con.; Dr Lacombe, Lib.
St. Lawrence, A. W. Atwater Con.; Jas. Cochrane, Lib.
Nicolet—E. J. Flynn, Con.; C. Milot, Lib.
Pontiac—G Brabazon, Con.; D. Gillies, Lib.
Québec East—G. Darveau et J. Lane, 2 Lib.
Richelieu—Z. Lecoure, Con.; N. Larochelle et Z. P. Cardin, Lib.
Richmond—J. Bedard, Con.; P. G. MacLenzie, Lib.
Rouville—A. N. Dufresne, Con.; A. Girard. Lib.
Shefford—Dr. J. A. Brien, Con.; Dr. Degroisbois, Lib
Sherbrooke—Z. E. Panneton, Con.; P. Pelletier, Lib.
Soulanges—S. Carrière. Con.; W. G. Bourbonnais, Lib.
Stanstead — M. F. Hackett, Con.; M B. Loyell, Lib.
St. John's—J. T. Hereux, Con.; P. H. Roy, Lib.
St. Maurice—N. L. Duplessis, Con.; Dr Fiset. Lib.
Terrebonne—G. A. Nantel, Con.; J. Prevost, Lib.
Trois Rivières—T.E. Normand, Con.; R S. Cook, Lib.
Deux Montaignes—B, Beauchamp, Con.; H. Champagne, Lib.
Vercheres—E. Blanchard et A. Georfrion, Lib.
Wolfe—J. A. Chicoyne, Con.; P. Bourget, Lib.

Ma Patrie

Me voyant marcher de l'avant
Des gens sont venus, quatre à quatre,
Me dire : "On te voit trop souvent
Contre des montagnes te battre !"
—Et moi j'ai répondu : "Voilà
Pourquoi je charge avec furie :
Derrière ces montagnes-là
Est prisonnière ma Patrie !"

D'autres m'ont dit : "Ferme les yeux !
Ton existence sera belle :
Fortune, honneurs à qui mieux mieux
Vers toi viendront en ribambelle !"
—J'ai répondu : "Gardez pour vous
Les bravos de la galerie.........
Moi, j'estime qu'il est plus doux
De ne songer qu'à la Patrie !"

On m'a dit: "On sent dans tes vers.
La pitié des nobles détresses;
N'as-tu pas, pour tout l'univers.
Mêmes bontés, mêmes tendresse ? "
—Alors j'ai dit : "En vérité.
Ai-je l'air d'avoir l'ame aigrie !
J'aime, certes, l'humanité.
Mais j'aime, d'abord, ma Patrie!

Des poètes m'ont dit : "Jamais
Près de nous ne prendras-tu place!
Viens donc rêver sur nos sommets :
Ne vois-tu donc plus le Parnasse ! "
—J'ai répondu: "Je ne vois plus.
Que le Golgotha d'infamie.
Où l'on a recloué Jésus,
Où l'on veut clouer ma Patrie ! "

D'autres encore m'ont dit enfin :
"Es-tu Blanc ou Bleu ? Rouge ou Rose ?
Quel est ton cri : "Vive Machin ?
Ou "Vive Untel ? ou "Vive Chose ?"
—Et j'ai dit, gaîment, à chacun :
'Ecoutez-moi lorsque je crie :
Ce n'est jamais; Vive quelqu'un!"
C'est toujours: "Vive la Patrie!!"

THEODORE BOTEL.

La Ligne Franco-Canadienne

Voici quelques détails inédits que nous fournit le Bulletin de la Chambre de Commerce française sur la ligne franco-canadienne.

"Le gouvernement canadien, s'étant assuré que la ligne repond à un besoin, qu'elle remplit les fonctions d'organe d'un mouvement de transport dont l'objet existe déjà, mais dont le courant était dirigé dans une autre direction ; en un mot, qu'elle ouvre au commerce canadien des debouchés nouveaux et qu'elle dirige vers le port de Montréal un trafic nouveau ; le gouvernement canadien, disonsnous, a décidé d'accorder à la Compagnie de navigation qui a créé cette ligne la subvention de $50,000. soit 250,000 francs par année inscrite aux statuts pour une ligne directe entre la France et le Canada.

Mais à partir de 1901, la compagnie devra faire 18 voyages par année. Nous croyons savoir qu'elle se propose, comme on lui laisse la liberté d'espacer ses departs au mieux de ses interêts, de faire un service bimensuel, en été, sur Québec et Montréal et un service mensuel, en hiver sur Halifax ou St. Jean. On exige d'elle qu'elle ait des bateaux d'une vitesse minima de 10 nœuds et qu'elle fasse un service direct entre un port français et un port canadien.

Roman de la Reine

Les reines, à ce qu'on dit, ne se marient pas comme elles veulent.

La reine Victoria, d'Angleterre la éprouvé. Simple princesse en 1836, elle avait reçu le coup de foudre lorsque le duc de Coburg était venu, avec ses deux fils à Londres.

En 1839, elle était reine, lorsque le prince Albert vint une seconde fois ; mais la situation avait changé, l'étiquette se dressait, imitoyable, entre les amoureux. L'un trop humble, ne pouvait plus demander la main de l'autre, et celle-ci, trop haut placée, ne pouvait s'abaisser jusqu'à lui faire des avances.

Le premier ministre, lord Melburne, consulté en cette grave occurrence, rendit alors cette salomonesque sentence · "La reine donnera au prince une marque publique de sa bienveillance, et, si ce dernier y repond favorablement, elle encouragera à demander indirectement sa main".

A un bal de la cour, donné quelques jours plus tard, le prince étant venu. la saluer, elle lui fit cadeau d'un petit bouquet. De la grand émoi dans l'assistance, qui ne perdait pas des yeux le prince Albert.

Celui-ci, en grand uniforme ne sachant où mettre le bouquet hésita un instant, puis, d'un geste brusque, saisit un canif, taila une poche dans sa tunique un peu au-dessus du cœur, et y logea la fleur ; ensuite il s'approcha des ministres et leur annonça son prochain départ l'Angletterre. A ce moment, la reine toute rougissante, lui demanda :

—Votre Altesse se plait en Angleterre ; ne voudrait-elle donc pas demeurer toujours au milieu de nous ?

—Pardon, madame, c'est une faveur que je paierais de ma vie.

Aussitôt après la reine disparut ; les fiançailles furent annoncées publiquement le lendemain.

Voilà bien des formalités, surtout chez un peuple si pratique !

Le peuple et les partis en Angleterre.

Un correspondant de la "Croix" fait ressortir l'étrange disproportion entre le nombre des électeurs et celui des élus.

La Chambre des Communes ne sera que de très loin l'image politique du pays.

Le ministère obtient 401 sièges et ses adversaires réunis (les libéraux,) 268 seulement.

Passons maintenant aux électeurs ; 3,250,000, en chiffres ronds, ont pris part au vote, car le suffrage universel absolu n'existe pas en Angleterre. Voici comment se décomposent leurs voix.

Pour le ministère : 1,659,000.
Pour l'opposition : 1,615,000.

Les Unionistes ou conservateurs tories ont donc tout juste dans le pays une mojorité de 43,736 voix, soit quelque chose entre 2 et 3 p. c des suffrages exprimés.

Revue du Marche

Le blé commence a être expédié, et les envois augmentent de semaine en semaine. Cette semaine 980 wagons ont été insinspectés à Winnipeg alors que 741 seulement l'avaient été la semaine dernière.

Une bonne partie de ce blé, va directement dans les grandes meuneries, Ogilvie ou Lac des Bois.

Un fait remarquable est que cette année le gros de l'expedition du blé au lieu de se faire par Buffalo et New-York pour l'exportation, s'est dirigé à l'est sur Montréal.

Les meuneries d'Ontario sont à la recherche du blé du Manitoba et la semaine dernière des demandes ont été faites offrant de payer 92 cts pour No. 1 dur.

Les propriétaires d'élévateurs, aussi bien que les marchands de grains se plaignent amèrement de n'avoir aucun profit jusqu'à ce jour en raison de la petite quantité de produits et des prix élévés qui n'ont cessé d'exister. Beaucoup d'elevateurs fermeront sans doute d'ici peu.

A Winnipeg les affaires sont bonnes ; et l'on signale de tous côtés, plus de facilités dans les recouvrements de comptes.

La saison d'hiver s'annonce comme favorable pour le travail dans les chantiers ; l'on se plaint de ne pouvoir trouver suffisamment de bras. Cette activité dans les chantiers ne contribuera pas peu à aider la Province et à contrebalancer la semi disette de blé.

MARCHE DE WINNIPEG.

Blé No 1 dur 79 cts livré à Fort William.
Blé No 2 dur 75 cts ½.
Blé No 3 dur 69 cts ½.
Blé No 3 northern 13 cts ½.
Blé tough 2 hard 69 cts.
Blé tough 3 hard 63 cts.
Blé tough 3 northern 60 cts ½.
Farine, Lac des Bois 5 roses $2.10.
Farine, Red Patent $1.95.
Farine, Medora $1.60.
Faine, XXXX $1.35.
Farine, Ogilvio Hungarian $2.10.
Farine, Glenora $1.95.
Farine. Manitoba $1.60.
Farine, Imperial XXXX $1.20.
Issues, Son, $12 la tonne en poches.
Issues, Gru, $14 la tonne en poches.
Groins Cassés, Orge et Avoine $23 la tonne.

Blé, on qaye dans la Provinoe de 50 à 68 cts. La qualité générale étant No. 3 uorthern.

Avoine, en chars a Winnipeg, on paye 34 à 35 cts. En campagne on achete de 27 à 28 cts.

Orge, de 34,à 36 ctt.
Lin, 01.40 à .1.45.
Foin, de $7.00 à $7.50.
Beurre ordinaire de 14 à 13 cts ½.
Beurre frais de à 16 ctr.
Legumes, Patates 40 cts.
Oenfs, 18 cts pour oeufs frois.

L'Irlande S'Agite

Londres,—La session spéciale du l'arement anglais convoquée pour lundi le 3 décembre offrira certainement un intérêt spécial. Les questions de Chine et d'Afrique du Sud soulèveront certainement des discussions importantes. L'un des incidents les plus curieux de ces jours-ci est l'appel adressé aux députés Irlandais par l'United Irish League les priant de ne pas assister à la session. L'United Irish League contrôle presque toute la députation irlandaise et son inspirateur principal, William O'Brien, député, explique dans un télégramme au "New-York World" son attitude et les raisons qui a déterminent. Et dit :

"Cette décision de "boy-cotter" le parlement anglais, afin d'assister à la convention nationale de l'United Irish League, notre propre parlement national à Dublin, est indiscutablement une tactique nouvelle.

"Elle met en pleine lumière le fait que la question irlandaise est entrée dans une phase nouvelle dans laquelle l'Irlande à pour l'opinion anglais et pour les arrangements faits par les Anglais un souverain mépris.

"La note dominante du nouveau mouvement est que l'Irlande a réorganisé ses forces et purgé le parti irlandais de toute faction par son propre courage et par ses propres ressources, presque sans aide du dehors. Elle entend convaincre l'Angleterre maintenant qu'elle veut compléter la consolidation de ses propres forces parlementaires, sans s'occuper le moins du monde de ce que dit ou fait le parlement anglais.

THE

Canadian Northern Railway Co.

HORAIRE—En activité du 14 octobre 1900

Stations et jours.

Winnipeg, Gladstone, Makinack, Danphin, etc., Mardi, Jeudi et Samedi,	7 30	17 45
Dauphin, Makinack, Gladstone etc à Winnipeg, Lundi, Mercredi et Vendredi	11 40	22 30
Winnipeg à Winnipegosis, Mardi	7 30	21 15
Winnipegosis à Winnipeg Mercrrdi,	7 15	22 30
Dauphin à Swan River et Terminus. Mercredi et Samedi	8 20	19 40
Terminus et Swan River à Dauphin, Lundı et Jeudi	7 00	18 20

	Est	Ouest	arrivée
Dauphin à Gilbert Plain, Mardi		12 30	14 15
Vendredi		7 00	8 45
Gilbert Plain à Dauphın Mardi	15 15		17 00
Vendredi	9 30		11 15
Winnipeg à Warroad et Stations intermidiaire, Lundi et Jeudi	8 20		15 50
Warroad à Winnipeg et intermédiaires Mardi et Vendredi		9 k	16 40
Winnipeg à Bedford et intermediaire, Mardi Mercredi, Jeudi, Samedi	8 20		12 05
Bedford à Winnipeg, et intermidiaires, Mardi Mercredi, Veneredi, Samedi.		12 40	16 40

D. B. Hanna,
Superintendant,
WINNIPEG.

ECOLE DE LAITIERE DU MANITOBA

La Sixième session s'ouvrira le 7 janvier, 1901.

Cours complet d'instruction pour :
La laiterio à domicile.
Fabrication du beurre.
Fabricatien du fromage.
Et tous travaux se rattachant à l'industrie laitière.

Pour informations et formules d'application écrivez à,
C. A. MURRAY.
Superintendant de la laiterie.
Winnipeg Man.

Bapteme Etrange

A la suite d'une mission baptiste un curieux enthousiasme religieux s'est emparé des habitants de Turin, village situé dans le nord de l'Etat de New York. Ils se sont presque tous convertis et ont embrassé les croyances de la secte baptiste.

Par malheur, le temple de cette secte est très petit à Turin : il n'y a pas de baptistère et, d'ordinaire, on baptise les néophytes dans un ruisseau voisin du temple. Or, à cette époque de l'année, tous les ruisseaux du pays sont déjà gelés.

Cependant on, ne pouvait remettre au printemps prochain le baptême de tant de nouveau convertis. Alors, le ministre du temple a décidé d'administrer le baptême aux néophytes dans une fromagerie voisine, et de plonger les nouveaux baptisés dans une cuve où l'on fait bouillir le lait.

Au jour fixé pour la cérémonie, tous les membres du temple baptiste se sont réunis dans la fromagerie : les nouveaux convertis ont été baptisés selon le rite de la secte religieuse, mais au lieu d'être plongés dans l'eau claire d'un ruisseau, ils l'ont été dans une immense cuve de lait.

La Cavalerie moderne

Les journaux parisiens rapportent que le général André vient d'avoir une idée géniale. Afin de développer chez les cavaliers l'adresse dans l'emploi du sabre, il se propose de généraliser dans toute la cavalerie l'usage d'un cheval mécanique.

Cet appareil, appelé "cheval d'escrime," a été mis primitivement à l'essai au 3e dragons; à Nantes, ou il aurait donné les meilleurs résultats. Il rend le cavalier plus habile à porter des coups de pointe, des coups de sabre ou de coups de lance sur un objet mobile,—et cela dans toutes les directions, de la main droite aussi bien que de la main gauche. Cet exercice présenterait ainsi l'avantage de rompre la monotonie du travail habituel sur un mannequin immobile. Le cheval d'escrime peut en même temps servir d'objectif à quatre cavaliers à pied ou à cheval.

Il répond, comme on le voit, à tous les besoins,—et même aux autres ! Qu'on ne vienne donc pas dire, après cela, que le général André ne songe qu'à désorganiser l'armée, puisque, non content de l'instruire, il veut encore la distraire, et lui offre des chevaux de bois !

Les grands seraient moins fiers de leur élévation, s'ils pouvaient pénétrer les esprits et voir la place qu'ils y ont.

Faites de votre mieux, parce qu'il est malhonête de faire moins bien qu'on le peut et de priver les autres des services que Dieu nous a mis en mesure de rendre.

Avis de Demande de Divorce.

Avis est par les presentes donné que John Higgs Brewster, section trente trois (33) dans le Township Sept (7), Rang dix (10) Ouest du premier principal Meridien dans la Province de Manitoba dans la Municipalité de Norfolk Sud, Cultivateur dans la dite Province, fera application au Parlement du Canada, à la Session prochaine pour obtenir un bill de divorce d'avec sa femme Easter Brewster résidante dans la dite Municipalité pour adultère.

Daté en la ville de Winnipeg dans la province de Manitoba, le 8ème jour d'Août A. D. 1900.

CAMERON & PHILLIPS
Solliciteur pour le Demandeur.

BELCOURT & RITCHIE,
Agents à Ottawa pour le Solliteur du Demandeur.

AVIS

Par ce présent avis, application sera faite au Parlement du Canada à la prochaine session, par la Cour Suprême de l'Ordre Independant des Forestiers pour un acte:

1o. Déclarant que tous les débits, intérêts, droits, créances, effets, propriétés mobilières et immobilières et mixtes appartenant à la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers incorporé sous les stipulations du chapitre 167 de R. S. O., 1827 (la Provincial Corporation), furent depuis le second jour de mai 1899 investis dans la Cour Suprême de l'Ordre Indépendant des Forestiers, incorporé par un acte du Parlement du Canada, chapitre 104. de 1889 (Dominion Corporation).

2o. Déclarant que les Membres dans la dite Provincial Corporation, le dit second jour de mai, 1889, devinrent, à, la dite date, Membres de la dite Dominion Corporation et soumis aux lois en vigueur.

3o. Pour les amendements suivants et autres de son acte d'incorporation et de l'acte amendé.

(a) Chapitre revu 104 de Statuts de 1889, section 4, comme amendé par le Chapitre 51 des Statuts de 1896, section 1, pour concorder la dite section avec le Chapitre 120 des Statuts d'Ontario de 1896, en supprimant les mots "trois cent cinquante mille dollars dans la troisième ligne de la dite section et en y substituant les mots " la valeur annuelle ne doit pas excéder la somme de 20,000 dollars."

(b) Changement du dit chapitre 104 des statuts de 1886, Section 6, en insérant après les mots "ou de quelque province de l'Etat" da..s la septième ligne de la dite section 50 de l'Acte d'Assurance."

(c) Changement du dit Chapitre 51 des Statuts de 1896, Section 4, sous-section 3, en insérant les mots "ou en l'absence du Suprême Chef Forestier, L'Ex-Haut Chef Forestier" après les mots "suprême Chef Forestier, dans la seconde ligne de la dite sous-section.

(d) Changement du dit Chapitre 51 des Statuts de 1896, Section 4, sous-section 7. en substitutant les mots". Cette Société de Secours Mutuels" aux mots "cette Société" dans la cinquième ligne de la dite sous-section.

(e) Changement du dit Chapitre 51 des Statuts de 1396 Section 4, sous-section 8, en substituant les mots "système de Société de Secours Mutuels" pour les mots "Système d'assessement " dans la première ligne de la dite sous-section.

(f) Changement du dit Chapitre 51 des Statuts de 1897, Section 10, en substituant le mot "Taxes" aux mots "Taxe de Capitation" dans la seconde ligne et la dixième ligne de la dite section.

(g) Déclarant le titre court de la Suprême Cour de l'Ordre Indépendant des Forestiers devant être "L'Ordre Indépendant des Forestiers."

Ecrit et daté à Toronto ce 20ième jour de novembre, 1900.

JOHN McGILLIVRAY, Q. C.
Avocat pour les solliciteurs.

Consultations gratuites.

Les personnes malades qui désireraient consulter nos médecins spécialistes, feront bien d'écrire pour notre blanc de questions Nous ne chargeons absolument rien pour les conseils donnés. Nos médecins soignent les hommes et les femmes également. La Cie Médicale Franco-Coloniale, propriétaire des Pilules de Longue Vie Chimiste Bonard.

No. 202 Rue St. Denis, Montréal Que

CARTES PROFESSIONNELLES.

EDOUARD JOBIN, Marchand de Bois, d'Instruments d'Agriculture. — Agent pour la vente de terrains aux environs de St.-Claude, à proximité des Stations.—Paiements faciles, bas prix. SAINT-CLAUDE, Man.

J. T. HUGGARD, AVOCAT, Solliciteur, Notaire, 435. rue Main, Winnipeg. Téléphone 335.

C. HENRI ROYAL, AVOCAT. &c., 367 rue Principale, Winnipeg.—Au-dessus du magasin Richard.

A. J. H. DUBUC, AVOCAT, Solliciteur, Notaire.—Chambre 313, McIntyre Block, Winnipeg. Téléphone 334.

M. C. CLARKE, L. D. S., — DENTISTE, 532, rue Main, Winnipeg, au-dessus du magasin de M. Geo. Craig.

C. P. BANNING, D.D.S., L.D.S
DENTISTE
204 McIntyre Block.
Heures de bureau, 9-12 a. m., 2-5 p. m. Phone 110.

JOSEPH LECOMTE, NOTAIRE.—Argent à Prêter. Terres à vendre dans toutes les paroisses du Manitoba. — 366 rue Main

FRAICHES COULEURS

La jeune fille perd ses belles couleurs de ses joues parce que son sang est appauvri et impur. Les PILULES DE LONGUE VIE DU CHIMISTE BONARD lui rendront ses fraiches couleurs.

NOUVELLES LOCALES.

Le Rond a patiner McIntyre est ouver au public.

Lundi prochain seance reguliere du conseil de ville de St. Boniface.

Une jolie résidence à louer à St. Boniface. S'adresser à A. Gauvin.

N'oubliez pas d'aller chez ALLAIRE & BLEAU pour vos ferronneries, ferblanteries, huiles et peintures, papier à bâtisse, poeles à cuisine, fameux poëles (air tight excelsior) le meilleur poële à chauffer sur le marché.

A une assemblée du club de Raquette le Voyageur tenue la semaine dernière dans la salle du Bazar à St. Boniface, les Messieurs dont les noms suivent ont été élus officiers pour l'année courante :

Président M. J. A. Bleau, vice président, M. Emile Jean, secrétaire trésorier, M. Ernest Levêque, Capitaine M Alf. Chabot, comité de Régie MM. Isaie Lavoie, Onesime Manseau et J. B. Coté.

Mariage

CARON-CORMIER.—A Lasalle le 27 Nov. dernier par le Rév. M. Rocan, M. Hector Caron fils de M. Adolphe Caron de St. Charles a Melle Marie Ange Cormier fille de M. Moise Cormier de Lasalle.

Nos meilleurs souhaits a l'heureux couple.

Naissance

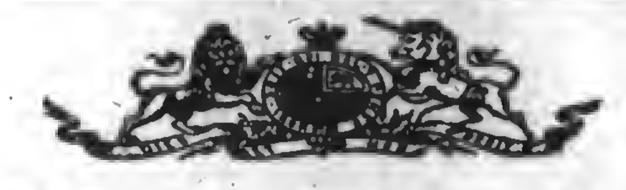
ROYAL.—A St. Boniface la Dame de M. C. Henri Royal un fils.

A TOUS LES AGES

Les vieillards, les adultes, les enfants retirent le plus grand avantage de l'emploi du BAUME RHUMAL contre les affection de la gorge et des poumons

NOUVELLE ACENCE

M. Eugène Defoy, Marchand de St. Boniface, Man., des PILULES DE LONGUE VIE DU CHIMISTE BONARD, et sont actuellement en etat de fournir a toutes demandes de gros et de détail aux même prix qu'à Montréal.



LE NORD-OUEST CANADIEN

—o—o—

Reglements des Homesteads.

Toute section Numéro pair des Terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les Numéros 8 et 26, pourra être prise en Homestead, par toute personne chef de famille, ou aucun homme audessus de 18 ans, à raison d'un quart de section, soit 160 acres

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement au bureau des Terres du District, ou sur application au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé. Il sera chargé en sus $5 ou $10 pour rencontrer les dépenses de cancellation et d'inspection

Conditions a remplir.

Culture et résidence pendant 3 ans sont requises, et pendant ce temps le colon ne peut être absent pendant six mois, en aucune année sous peine de perdre ses droits

Application pour Patente.

Application pour patente put être faite au bout de trois ans, devant l'agent local, ou l'inspecteur des Homesteads ; en ce cas, les frais sont de $5. Il doit donné avis par écrit, six mois d'avance, au Commissaire des Terres de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire telle application pour cette patente.

Informations

Les immigrants pourront recevoir à tous les bureaux de Terres de la Couroune l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés, aussi bien que des informations complètes sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières, ainsi que toute copie des lois et des règlements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus sur application au secrétaire du département de l'Intérieur, à Ottawa, ou au commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES SMART,
Député Ministre de l'Intérieur

N. B. — A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terre de prem ère qualité sont mis en ventepar les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulière